

Pour publication immédiate

Coronavirus: Differdange annule le loyer de ses commerçants

La Ville de Differdange a décidé ce matin de **renoncer aux loyers de ses locaux occupés par les commerces**. La décision a été prise **en accord avec tous les partis représentés au sein du conseil communal** de Differdange, c'est-à-dire les sections differdangeoises de déi gréng, CSV, LSAP, DP, KPL et déi Lénk. L'annulation concerne les deux mensualités à verser en avril et mai 2020, et pourra être reconduite si la situation liée coronavirus COVID-19 l'exige.

La Ville de Differdange, qui avait été une des premières communes du pays à reporter les loyers, a donc décidé de renforcer sa mesure face à l'ampleur de la crise.

En ces temps difficiles où les commerces risquent leur survie, la Ville de Differdange considère qu'il est essentiel de faire preuve de solidarité et veut ainsi aider concrètement ses commerçants.

Appel à la solidarité

Le conseil communal profite de l'occasion pour **demander à tous les propriétaires louant des locaux de commerce de faire un geste** — sur la base de leurs possibilités respectives — à l'égard de leurs locataires. La crise du coronavirus constitue un défi que nous ne pouvons relever qu'en nous montrant unis et solidaires vis-à-vis de ceux qui en ont besoin.

Report de la séance du conseil communal

Ce matin, la Ville de Differdange a également décidé de reporter la date de la prochaine séance du conseil communal du 22 avril au **mercredi 6 mai 2020**. La séance commencera à 8 h.

Contact

Ville de Differdange
Henri Krecké
Secrétaire communal

Tél.: 58 77 1-1214

henri.krecke@differdange.lu

www.differdange.lu

f Ville de Differdange
